



PUBLIE LE

26 MAI 2025

2025-36

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2025										
Date de la convocation : 5 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le 12 mai, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2025											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	TERRITOIRE DU SYNDICAT - ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE - PROGRAMME DE DEPLACEMENT DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 5
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	9										
Représentés	0										
Votants	9										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François SENAC- André AIELLO-Sandrine RAYMOND
- Stéphane MICHEL- Roland LAMOUREUX-Thierry ROUX- Max RASPAIL

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement COLAS France Ets de Sorgues et la SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, le 06 janvier 2022, le marché pour le programme de déplacement de renforcement et d'extension des réseaux d'eaux usées 2022-2026.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250512-2025-76-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Afin de répondre aux situations de terrain rencontrées dans le cadre de ces travaux, et ce conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est nécessaire de modifier et remplacer le descriptif du prix 1.6 ouverture de tranchées du BPU de la façon suivante :

Ouverture de tranchée à toute profondeur pour pose de canalisations de toute nature, en terrain de toute nature non compris le rocher et pour une largeur forfaitaire conforme aux fascicules en vigueur, comprenant :

- le démontage de la chaussée,
- l'extraction des déblais, arrachage ou tronçonnage de racines diverses, soin des racines qui ont été coupées proprement avec du produit agréer par le maître d'ouvrage conforme aux normes en vigueur, désinfection des outils au préalable pour une largeur réglementaire détaillé dans le CCTP,
- mise en dépôt des déblais à évacuer ou à réemployer, reprise, transport et admission en centre de traitement agréé, des déblais en excédent,

- le tri des réseaux existants à supprimer et éventuels déchets présents dans la zone de tranchée y compris évacuation en centre de traitement,

- la confection de ponts de service et de planchers de roulage provisoires sur la tranchée,

- épuisement ou dérivation d'eau de toute provenance et toutes sujétions pour travail dans l'eau ou dans l'embarras des étais, pour une hauteur d'eau inférieure à 0,10 m au dessus de la génératrice supérieure du tuyau, jusqu'à 60 m³/h,

- réglage du fond et des parois de la fouille,

- la fourniture et pose de grillage détectable (présence d'un fil conducteur) avertisseur, largeur minimum 20 cm

- toutes sujétions, difficultés ou pertes de temps résultant de la rencontre ou du croisement de canalisations souterraines (eau, gaz, égouts, câbles électriques, téléphoniques, télégraphiques, etc...) et de toutes autres circonstances,

- la défense, l'éclairage et le gardiennage des chantiers durant la nuit.

Cette modification de prestation n'impacte pas le montant global du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 5 présentée,

DELIBERE

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 5 au marché avec le groupement d'entreprises COLAS/DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 5 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Président,

